

LOIS

LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (rectificatif)

NOR : EINX1426821Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 août 2015, édition électronique, texte n° 1, et édition papier, page 13547, 1^{re} colonne :

Dans l'article 32, au 6^e alinéa de l'article L. 441-7-1 :

Au lieu de : « Les obligations relevant des 1^o et 4^o concourent à la détermination du prix convenu »,

Lire : « Les obligations relevant des 1^o et 3^o concourent à la détermination du prix convenu ».